

Le Forum des chefs d'entreprises ouvre plusieurs bureaux à l'Est

Haddad veut être plus proche de ses opérateurs

Page 2



LE JOUR

D'ALGERIE

Fiscalité

Ce que prévoit la LFC 2015

Page 5

Votre quotidien national

Dixième année - N° 3672 - Ven. 18 - Sam. 19 septembre 2015 - Prix : 10 DA

«Beaucoup de patrons de presse sont riches alors que leurs journalistes sont pauvres»

Grine : «Pour une presse extrêmement libre mais contre les dérives»

Page 2

Planète Tragédie

Par Nadjib Stambouli

Si lors de son éternel cours le Monde a connu des périodes difficiles, aux allures de drames et tragédies, entre guerres, famines et autres épidémies, toutes génératrices d'hécatombes, les événements qui parsèment l'actualité, pour moins meurtriers qu'ils puissent paraître, n'en sont pas moins tragiques. Ils se distinguent surtout, par rapport aux drames passés, par leur versant multiple, par la genèse des «fléaux» observés et par les conséquences. Certains drames, en s'inscrivant dans la durée, ont rejoint à leur cœur défendant le lot de la routine et de la banalité, réduisant le deuil des familles de dizaines de morts à Bagdad, Kaboul, Benghazi ou Alep au rang d'info tout juste éligible au peu gratifiant espace de fait divers. C'est comme si les larmes irakiennes ou afghanes étaient, à force d'être versées dans un torrent permanent, devenues moins gorgées de douleur que celle d'une mère ayant perdu son enfant dans un accident routier au cœur de l'Europe. Et pourtant... A ces guerres qui n'en finissent pas d'injecter leurs lots de nouvelles macabres aux bilans des dépêches, s'ajoute depuis peu, et à grande échelle, la tragédie des migrants (ou réfugiés, c'est selon) qui arrivent par paquets entiers, pour reprendre le jargon le plus raciste et xénophobe, aux portes de l'Europe, et pas seulement aux portes.

Suite en page 3

Dix ans d'association sans profit pour l'Algérie

Alger décroche la révision de l'Accord avec l'UE



Ph > D.R.

Dix ans depuis sa mise en œuvre, l'accord d'association, signé entre l'Algérie et l'Union européenne (UE) en 2002 et qui a été toujours en faveur de l'autre rive de la Méditerranée, pourrait connaître une révision demandée par le gouvernement algérien. Lire page 3

Délocalisation de la faculté des sciences exactes de Béjaïa

Les étudiants s'impliquent dans le mouvement de refus

Page 24

Festival international de musique symphonique

Les instruments à cordes subjuguent le public

Page 13

Le Forum des chefs d'entreprises ouvre plusieurs bureaux à l'Est

Haddad veut être plus proche de ses opérateurs

■ «Il nous est apparu très clairement qu'il ne pouvait y avoir de croissance économique en Algérie sans le développement sérieux et soutenu des capacités de nos régions», a avancé, hier, le président du Forum des chefs d'entreprises, en visite à l'est du pays.

Par Thinhinene Khouchi

Lors de l'inauguration des bureaux du FCE dans les willayas de Annaba, Sétif, Constantine et Taref, Ali Haddad, président du Forum des chefs d'entreprises en Algérie, s'est réuni avec les investisseurs, les walis et les chefs d'entreprises de chaque wilaya. Il a déclaré que le FCE a engagé une réelle dynamique territoriale dans sa feuille de route actuelle. Il lance ainsi un fort déploiement sur le territoire national pour être plus proche des opérateurs et améliorer l'attractivité de nos régions. Sétif, qui constitue de par sa position stratégique un centre névralgique dans une logique d'animation de l'attractivité territoriale, est l'une des régions les plus importantes pour l'activité économique algérienne. Ali Haddad a tenu à rappeler la loi de finances complémentaire 2015 qui a institué, dans son article 48, la concession au gré à gré des terrains relevant du domaine privé de l'Etat destinés à la réalisation des projets d'investissement, désormais autorisée par un arrêté du wali sur proposition du directeur de wilaya en charge de l'investissement. Cette décision favorisera le développement local et dynamisera les régions du pays qui souffrent d'isolement tout en facilitant aux entrepreneurs l'accès au foncier. Un cahier des charges est attendu très prochainement pour les concessions du foncier industriel dans le but de s'assurer de sa destination et de son exploitation la plus efficace. Par ailleurs, conformément à l'article 37 de la constitution, Haddad a rappelé que le Forum des chefs d'entreprises a milité et continuera à le faire pour que la liberté d'entreprendre soit consacrée. Il a souligné, s'adressant aux chefs d'entreprises présents, que «c'est l'une de nos propositions phares et je dirais même mieux que c'est la condition primordiale pour l'émergence de notre économie». En ce qui concerne le secteur informel dans les régions de l'est, le président du Forum des chefs d'entreprises a souligné qu'il prend acte en outre de l'opération lancée à l'intention des opérateurs du secteur de l'informel afin de leur faciliter la régularisation de leur situation. C'est donc une action d'encouragement pour ces opérateurs qui sera, selon Haddad, évaluée afin de mesurer le degré de cette démarche et jauger son efficacité et son impact sur l'économie du pays. le délégué du FCE dans la wilaya de Sétif en attendant les élections, Ammar Seklouli, a indiqué qu'«en 2014-2015 nous avons passé 588 dossiers dont 250 qui ont eu l'acte et sont opérationnels aujourd'hui». Il a ajouté qu'avec 20 000 dinars, on peut être membre du Forum des chefs d'entreprises. «Toute personne



Ph/Le Jour

qui par la création de son entreprise crée des postes d'emploi, a largement le droit d'adhérer au Forum des chefs d'entreprises». Haddad a tenu à affirmer, encore une fois, que les entrepreneurs et les chefs d'entreprises sont aux services des militaires. «Si les

militaires ont besoin de nos services, en ce qui concerne les vêtements, chaussures et autres, des entreprises algériennes sont à leur disposition». A Constantine, où le premier responsable du Forum des chefs d'entreprises a posé la première

pierre du siège, suivie par une rencontre économique, le wali a souligné que «plus 250 projets industriels ont vu le jour et 400 projets sont en voie de construction à Constantine». Après avoir inauguré leurs représentations à Blida, Médéa, Sétif, Constantine,

Annaba Taref, Guelma et Souk-Ahras, «la région ouest sera bientôt dotée de six bureaux et les villes concernées sont Oran, Tlemcen, Aïn-Témouchent, Mascara, Relizane et Chlef», a conclu le président du FCE.

T. K.

«Beaucoup de patrons de presse sont riches alors que leurs journalistes sont pauvres»

Grine : «Pour une presse extrêmement libre mais contre les dérives»

S'exprimant sur les ondes de la Radio nationale, le ministre de la Communication, Hamid Grine, a accusé, jeudi, certains patrons de presse privés de faire fortune au détriment de leurs journalistes. Signalant que des patrons de presse ont présenté des chiffres «gonflés» de journalistes travaillant dans leurs médias, le ministre les a appelés à faire preuve d'éthique en assurant à ces derniers des conditions de travail et de salaire optimums. «Beaucoup parmi eux sont riches, alors que la plupart de leurs journalistes sont pauvres», a-t-il déclaré. Il a invité, par conséquent, les patrons de presse privée et «engrangeant des bénéfices conséquents» à investir dans ce domaine, en même temps que dans le sens de l'amélioration des conditions socioprofessionnelles. Abordant la gestion de la publicité étatique, le ministre a démenti toute pratique de «chantage» qui pénaliserait certains médias privés, affirmant que cette source de revenus a baissé récemment de 25% seulement alors qu'elle l'était de 50% auparavant. «Il ne faudrait pas que les patrons de presse privés comptent uniquement sur la publicité étatique mais ils doivent diversifier leurs sources de revenus», a observé M. Grine, estimant que cela est également



«valable» pour les journaux publics. Se défendant qu'il y ait «rétention» de l'information au niveau des institutions publiques, le ministre a estimé que cela «dépendait parfois du journaliste et de la nature de l'information recherchée», suggérant que «certaines questions n'avaient pas lieu d'être posées» notamment celles relatives à la vie privée des gens. Abordant les aspects de la déontologie et de l'éthique du métier, M. Grine s'est réjoui que la presse nationale soit actuellement plus

«mûre», insistant sur le professionnalisme qui doit caractériser les rendus journalistiques à travers la vérification, le «croisement» et «l'exactitude» de l'information. «Nous sommes pour une presse extrêmement libre mais contre certaines dérives, anathèmes, insultes et subversions qui menacent parfois la sécurité du pays», a averti le ministre, rappelant les mises en garde adressées il y a quelques mois à des chaînes de télévisions privées, à l'origine de ce type de dépassements. «Le secteur public est

renforcé mais il faut qu'il aille plus vers le professionnalisme et qu'il active davantage dans le sens de l'utilité publique et d'un service public de qualité», a répondu le ministre à ce sujet, conviant les journalistes activant dans le domaine à faire preuve de «plus d'audace» à travers des enquêtes d'investigations et autres reportages de terrain. M. Grine a, par ailleurs, fait part de certaines facilités qui seront accordées aux membres de la profession possédant la carte de journaliste, précisant que ceux-ci pourront bénéficier de réductions dans les moyens de transport, en matière de téléphonie, d'internet et dans les hôtels. A ce jour, plus de 3 000 cartes ont été délivrées aux professionnels des médias, a révélé M. Grine qui s'attend à atteindre d'ici à la fin du mois courant quelque 3 500 cartes, encourageant à ce propos les journalistes qui ne se sont pas encore inscrits à se présenter auprès de la commission en charge de ce dossier pour en bénéficier. Il a ajouté que l'élection de l'Autorité de régulation de la presse pourrait intervenir avant la fin de l'année en cours, précisant que celle-ci sera désignée pour moitié par les journalistes et pour moitié par les pouvoirs publics.

Meriem Benchaoua

Dix ans d'association sans profit pour l'Algérie

Alger décroche la révision de l'Accord avec l'UE

■ Dix ans depuis sa mise en œuvre, l'accord d'association, signé entre l'Algérie et l'Union européenne (UE) en 2002 et qui a été toujours en faveur de l'autre rive de la Méditerranée, pourrait connaître une révision demandée par le gouvernement algérien.

Par Nacera Chennafi

P.H.D. R.

La visite de la Haute représentante de l'UE pour les Affaires étrangères et la politique de sécurité et vice-présidente de la Commission européenne, Federica Mogherini en Algérie était une occasion pour les responsables algériens de relancer le débat sur la révision de l'Accord d'association, signé entre l'Algérie et l'Union européenne (UE) en 2002 et mis en œuvre en septembre 2005. Il était question aussi d'expliquer et sensibiliser la partie européenne sur l'opportunité et le bien-fondé de cette évaluation commune et sur la légitimité de la position algérienne. A cet effet, il a été convenu de lancer prochainement des discussions sur la révision de l'Accord d'association, signé entre l'Algérie et l'Union européenne (UE) en 2002 et mis en œuvre en septembre 2005. Au cours d'une conférence de presse conjointe avec le ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, Ramtane Lamamra, tenue à l'issue des entretiens entre les deux parties, la responsable européenne a indiqué : «Le processus de révision de l'Accord d'association sera lancé dans les semaines prochaines». La visite de la chef de la diplomatie européenne en Algérie est la première depuis son entrée en fonction en novembre 2014. Pour sa part, le chef de la diplomatie algérienne avait affirmé qu'«il est temps d'évaluer cet accord pour mieux l'adapter au contexte nouveau dans lequel évoluent les relations bilatérales et aux attentes des deux parties».

Il est à noter que ces prochaines discussions interviennent après un long parcours des



autorités algériennes qui ont insisté sur la nécessité de revoir l'accord d'association avec l'UE. Dans ce cadre, l'Algérie avait saisi la Haute représentante de l'UE pour demander officiellement l'ouverture de discussions sur une «évaluation conjointe objective» de la mise en œuvre de l'accord d'association. Un argumentaire réalisé par un groupe de travail interministériel expliquant la requête algérienne et ses motivations a été adressé au chef de la diplomatie européenne.

Selon l'APS, un comité intersectoriel a été désigné pour mener ces discussions avec la partie européenne. Ce comité aura à identifier très rapidement les mesures conservatoires d'urgence à prendre dans le cadre du respect de l'esprit même de l'Accord d'association, notamment pour freiner les pertes fiscales induites par le nouveau schéma de démantèlement tari-

faire, entré en vigueur le 1^{er} septembre 2015 et qui concerne 400 sous-positions tarifaires. A ce propos, il est rapporté qu'une source proche du dossier assure que la démarche d'évaluation réclamée par l'Algérie «ne vise nullement à remettre en cause l'Accord d'association, mais bien au contraire à l'utiliser pleinement dans le sens d'une interprétation positive de ses dispositions permettant un rééquilibrage des liens de coopération».

Il faut savoir que dans le domaine économique, la position commerciale de l'UE n'a eu de cesse de se renforcer au détriment de l'économie nationale. En 2010, cette situation a amené le gouvernement algérien à procéder au gel unilatéral des concessions tarifaires accordées à l'UE en vertu de l'Accord d'association.

Selon les statistiques de chiffres des sept premiers mois de 2015 des Douanes algé-

riennes, la tendance à l'accroissement du déficit commercial hors hydrocarbures s'est poursuivie. Sur 30,560 mds de dollars d'importations globales de l'Algérie, 15,67 mds proviennent de l'UE, soit 50,62%. En même temps, un faible stock d'afflux des investisseurs de l'UE vers l'Algérie a été constaté. Selon les données de l'ANDI, seuls 316 projets d'une valeur de 7,7 mds d'euros ont été réalisés par des investisseurs européens durant la période allant de 2002 à 2014.

Il est à savoir que l'Algérie a pu aussi après huit rounds de négociations arriver à un compromis sur le report de la zone de libre-échange, prévue en 2017, reporté à 2020. Aujourd'hui avec une crise économique causée par la chute des prix du pétrole, l'Algérie ne peut plus supporter d'être déficitaire suite à son accord d'association avec l'UE.

N. C.

Pour promouvoir la démocratie

Le RCD plaide pour une «large mobilisation»

Le président du Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD), Mohcine Belabbas, a plaidé, vendredi à Alger, pour une «large mobilisation» à travers des actions de proximité afin de promouvoir la démocratie. S'exprimant lors d'une réunion du conseil national du parti, M. Belabbas a fait part de la décision du RCD de «multiplier les actions de proximité dont des manifestations populaires à l'échelle nationale», impliquant l'adhésion de larges couches de la société et des partenaires sociaux afin de créer un «rapport de force en faveur de la démocratie». Cette décision, a-t-il

expliqué, est née de la «demande populaire incontournable d'un renouveau», soulignant l'attachement de son parti au «projet de refondation nationale» à même de «libérer toutes les énergies». Sur le plan économique, M. Belabbas a mis en garde contre les effets de la baisse des prix du pétrole, notamment leur impact sur le pouvoir d'achat «des larges couches de la population». «Les mesures décidées par le gouvernement d'augmenter les taxes sur les produits pétroliers entraîneront une cascade de hausses des prix sur les biens manufacturés et agricoles ainsi que sur les transports», a averti le président

du RCD. Interpellé, lors d'un point de presse en marge de la réunion, sur ses actions au sein de la Coordination pour les libertés et la transition démocratique (CLTD), il a démenti un quelconque «retrait» de cette structure, comme rapporté par des médias, rappelant que son parti a été l'un des créateurs de cette instance. «Qu'il y ait des divergences de points de vue entre les membres qui la composent, cela est tout à fait ordinaire dès lors qu'il s'agit de courants politiques différents», a-t-il argumenté, réfutant, en outre, qu'il y ait «crise» au sein de l'opposition. M. Belabbas a affirmé ne pas s'opposer également au fait que

l'un des membres de la coordination «dialogue» avec le pouvoir mais qu'il rejetait l'idée de «négocier» avec celui-ci «au nom de l'opposition». Abordant la récente structuration opérée dans le corps des services de sécurité, l'intervenant a estimé que cette procédure devait être soumise à «un débat démocratique» impliquant tous acteurs ainsi qu'un «cadre juridique» fixant les missions, le mode fonctionnel, les objectifs ainsi que les «modes de désignation aux responsabilités de l'ensemble des institutions névralgiques».

H. N./APS

EDITO

Planète Tragédie

Suite de la page une

Il est bien entendu trop facile, au regard de l'ampleur du drame, de jouer au donneur de leçons, du reste indéniables quant à leur fondement, en rappelant le principe que les pays européens, notamment les grandes puissances, ne font par cet afflux massif chez eux, que récolter la tempête du vent qu'elles ont semé dans les pays «expéditeurs». En effet, ces migrants seraient volontiers et tranquillement restés en Syrie, en Irak, en Libye, en Afrique subsaharienne ou ailleurs, si ces mêmes Etats qui les accueillent aujourd'hui bon gré mal gré n'avaient pas allumé le brasier d'abord, nourri le brasier ensuite, dans leurs pays aujourd'hui déshabités par les bombardements, et attentats avec des bilans de massacres et carnages. Ceci dit, et sachant que donner des leçons ne saurait être synonyme de «rembobiner l'Histoire», autrement dit il ne sert à rien de s'épancher en jérémiades sur les fautes, voire les crimes initiaux des uns et des autres, force est de constater que cette «crise» des migrants est en train d'ébranler sérieusement le concept même d'Union européenne, en faisant disloquer et pulvériser un de ses socles fondateurs, à savoir les frontières ouvertes au sein de cette même Union. En même temps, cet afflux massif d'étrangers sur le sol européen, même si, il est vrai, permet de rappeler les valeurs humanistes et solidaires du vieux continent, suscite sur le revers de la même médaille, des réactions de rejet à consonance xénophobe, sentiments tapis dans l'ombre et que ces événements ne font que réactiver. Pire, il n'est pas dit que ces réactions de rejet de l'autre vont se calmer une fois les migrants et réfugiés dans le pays d'accueil, mais au contraire, ce voisinage aux yeux des uns encombrant, pourrait faire le lit de conflits locaux dont on n'imagine pas aujourd'hui l'ampleur. Par ailleurs, et comme si ces drames ne suffisaient pas à satisfaire les attentes des oiseaux de mauvais augure sur l'état de la Planète, et comme si l'Afrique ne défrayait déjà pas assez la chronique des malheurs par les nouvelles venant de Libye, du Nigeria et du Mali, un coup d'Etat au Burkina Faso est venu conforter le sinistre constat de la Planète qui n'aurait pas usurpé le surnom de «Tragédie». A l'Africaine, c'est à la veille des élections qui devaient clore une année de transition, elle-même faisant suite à un coup d'Etat contre un... putchiste qui aura régné vingt-sept ans durant, qu'est venu ce coup de force, avec déjà son lot de morts et surtout d'incertitudes sur la «suite des événements». Dans ces moments de triste constat sur l'état de la Planète et surtout de ceux qui l'habitent, les yeux se tournent vers des institutions comme l'ONU, l'UE ou l'UA, pour se poser l'évidente question «à quoi servent ces coquilles vides ?»

N. S.

Avenir de la filière lait Éleveurs et transformateurs entament demain les discussions

APRÈS plusieurs réunions entamées depuis début août dernier, les éleveurs et les transformateurs vont aborder ce dimanche des discussions en vue de trouver un compromis sur la question du prix du lait cru et des solutions durables de pérennisation de la filière. Ces rencontres ayant regroupé les éleveurs et les industriels en présence du ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, Sid Ahmed Ferroukhi, ont abouti à la mise en place, jeudi dernier, d'un groupe mixte (éleveurs et transformateurs) pour discuter des questions relevant de leurs relations et «surtout pour qu'ils nous proposent des solutions pour l'avenir de la filière», a indiqué à l'APS une source proche du ministère. S'inscrivant dans le programme du gouvernement qui compte développer la production nationale et réduire le recours aux importations de la poudre de lait, le ministère a invité les principaux acteurs de la filière (éleveurs et transformateurs) au dialogue et à la concertation en vue de trouver des solutions durables à leurs problèmes et de proposer une nouvelle approche de développement. Outre l'urgence d'arriver à un prix équilibré du litre de lait cru cédé aux transformateurs, principale revendication des éleveurs, les professionnels vont discuter aussi des contraintes liées à l'investissement, à l'alimentation, à la qualité du lait livré aux laiteries et à la décentralisation du système de soutien qu'accorde l'Etat à cette filière. «Les professionnels doivent fédérer leurs efforts en vue de moderniser la filière à travers la valorisation des ressources en eau, la mise en valeur de terres (...). Tout le monde doit faire un effort et ne pas se concentrer uniquement sur le soutien de l'Etat», estime la même source. Les pouvoirs publics se sont engagés à aider les éleveurs à développer la production fourragère, à décentraliser le système de soutien, le dispositif de soutien, étant long, et ils attendent plusieurs mois pour percevoir leurs primes de production versées par l'Etat. Cela nécessite un dispositif de contrôle plus efficace sur le terrain. Suite aux pertes essuyées par les éleveurs en raison de la hausse des coûts de production, le ministère de tutelle s'est engagé, à court terme, à mettre en place des mécanismes d'approvisionnement directs en aliment de bétail (son) des éleveurs laitiers auprès des minoteries.

Slim O.

Bedoui l'a souligné jeudi depuis Ghardaïa

Nécessité de promouvoir les PME pour booster l'économie

■ Le ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales, Nouredine Bedoui, a estimé jeudi à Ghardaïa que les pouvoirs publics doivent accompagner les investisseurs créateurs de richesse et d'emploi, et leur faciliter le terrain, par la viabilisation et la création des infrastructures de base, afin de contribuer «avec efficacité» à l'économie nationale.

Par Yasmine Ayadi

Maintenant que le pétrole a montré ses seconds visages pour l'économie nationale et que les Algériens commencent à en ressentir les pénibles conséquences, toutes les occasions semblent bonnes pour étaler les bienfaits de l'investissement et l'accompagnement des créateurs de richesses. C'est en tout cas ce qui émane des différentes déclarations de plusieurs ministres en marge des visites de travail qu'ils effectuent dans différentes wilayas. C'est le cas du ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales, Nouredine Bedoui, qui a mis l'accent, jeudi à Ghardaïa, sur la nécessité de soutenir les investisseurs actifs et de promouvoir les petites et moyennes entreprises (PME), en vue de leur permettre de jouer pleinement leur rôle dans la dynamique économique nationale. Les pouvoirs publics doivent accompagner les investisseurs créateurs de richesse et d'emploi, et leur faciliter le terrain, par la viabilisation et la création des infrastructures de base, afin de contribuer «avec efficacité» dans l'économie nationale, a



P.V.D.-R.

indiqué M. Bedoui, lors d'une visite de travail et d'inspection d'une journée dans la wilaya. «Nos entreprises ont une capacité d'investissement mais souffrent de nombreux problèmes liés au foncier industriel, à la bureaucratie, à la bonne gestion et à la maîtrise des nouvelles techniques», a-t-il souligné. En vue de corriger les dysfonctionnements existants, les pouvoirs

publics sont déterminés à s'impliquer pour la mise en œuvre d'un plan d'action visant à réhabiliter les zones industrielles et d'activités, à renforcer la compétitivité des PME et à assurer leur accompagnement, a assuré le ministre. Vaut mieux tard que jamais, donc ! Le gouvernement s'est engagé, aussi, conformément aux directives du président de la République, et des instruc-

tions du Premier ministre, à créer de nouvelles zones industrielles intégrées, destinées aux investisseurs et porteurs de projets créateurs de richesses et de postes de travail, a-t-il ajouté. Le ministre a également insisté sur la nécessité de procéder à l'assainissement du foncier industriel qui constitue, dans plusieurs cas, une entrave aux investisseurs, et de récupérer les lots attribués et non exploités, afin de les réorienter vers les vrais investisseurs. «Le foncier industriel non exploité doit être récupéré et réattribué, à travers l'ensemble du territoire national, et l'Etat priorise les investisseurs porteurs de projets réels qui contribuent à absorber le chômage», a-t-il soutenu. L'Etat est déterminé à appliquer les lois de la République, conformément aux cahiers des charges d'attribution du foncier industriel, afin de permettre aux investisseurs potentiels de créer de la richesse et de générer des emplois pour les jeunes, a-t-il fait savoir, ajoutant que «seuls le développement et la promotion de l'investissement créateur d'emploi permet de faire face à la baisse des revenus pétroliers et de relancer notre économie».

Y.A./APS

Campagne d'information de la Cnas de Boumerdès

«Tous les travailleurs sont soumis à une déclaration de leur activité»

346 642 assurés ont obtenu la carte Chifa, a indiqué Zitouni Djamel, directeur de la Caisse nationale des assurés sociaux (Cnas) de Boumerdès, en marge d'une conférence de presse sur le recouvrement des cotisations de sécurité sociale et l'ordonnance n°15-01 du 21 juillet 2015 de la loi des finances complémentaire pour l'année 2015. D'emblée, le conférencier a annoncé qu'une campagne d'information et de sensibilisation, sous le slogan «l'affiliation à la sécurité sociale, un droit garanti», envers les employeurs pour la régularisation de leur situation a été engagée avec des brigades mixtes constituées par des représentants des services de l'inspection du travail, de la santé, de la Casnos et de la Cacobathp. Entrant dans le vif du sujet, Zitouni Djamel a développé les quatre principaux articles de ladite loi qui touche son secteur, à savoir les articles 57, 58, 59 et 60 de la loi de finances complémentaire de 2015. Cette loi est beaucoup favorable aux employeurs, dira-t-il. «Elle vient à point pour permettre aux employeurs de régler leur situation envers la Cnas par l'élaboration des échéanciers». Dans tous les cas de figure, l'em-

ployeur bénéficie des avantages de la loi et par conséquent l'annulation des pénalités et les majorations de retard. L'article 59, a-t-il expliqué, stipule qu'en cas de non-déclaration des travailleurs salariés, l'employeur dispose d'un délai de 60 jours à compter de la date de publication de la loi pour déclarer les travailleurs salariés non affiliés à la sécurité sociale et bénéficier de l'annulation des pénalités et majorations de retard dès le versement de l'intégralité des cotisations principales dues. Il a précisé que cette mesure est valable jusqu'au 21 du mois en cours. L'article 60 relatif au non-paiement de cotisations, stipule que l'employeur est tenu de procéder au règlement de l'encours des cotisations et bénéficie d'un échéancier de paiement des dettes pour lui permettre de bénéficier des avantages de la loi, à savoir l'annulation des pénalités et les majorations de retard. Cette loi touche tous les travailleurs et même les commerçants exerçant dans l'informel, a-t-il rassuré, à condition qu'ils déclarent leur activité par une déclaration dite «volontaire». Ces derniers doivent déclarer leur activité d'une manière officielle dans un délai n'excédant pas 3

ans. Les cotisations sont calculées sur la base d'un taux de 12% sur le Smig, soit 2 160,00 DA/mois. Ainsi, le déclarant, le conjoint et les ayants droit bénéficient des soins et des avantages de la Cnas, a-t-il expliqué. Avant de conclure ce chapitre de la nouvelle loi, il dira : «Tous les travailleurs sont soumis à une déclaration de leur activité». Pour la Cnas, les procédures de recouvrement forcées restent applicables à l'encontre des employeurs débiteurs n'ayant pas entrepris de démarche pour régulariser leur situation. L'assuré est toujours bénéficiaire, dira Djamel Zitouni.

La Cnas débourse plus de 10 millions de centimes pour chaque malade chronique

Dans un autre volet relatif à la prise en charge des malades chroniques, il a déclaré que la Cnas débourse pour chaque malade atteint d'une maladie chronique et plus particulièrement pour des insuffisances rénales un montant de 108 000,00 DA/mois qui se répartit comme suit : 78 000,00

DA pour des séances d'hémodialyse et 30 000,00 DA pour le transport de manière régulière du malade. Le même responsable a indiqué, en marge de ce point de presse, que la Cnas de Boumerdès a été destinataire d'une facture de la direction de la santé et de la population de Boumerdès de 190 milliards de centimes représentant l'hospitalisation et les soins prodigués à 448 542 malades.

346 642 cartes Chifa délivrées depuis 2007

Le premier responsable du secteur a ajouté que pas moins de 346 642 cartes Chifa ont été réceptionnées, dont 338 168 sont déjà délivrées, a-t-il précisé. Il n'a pas manqué de souligner que dix millions de factures électroniques ont été traitées par les 22 centres payeurs disséminés à travers la wilaya depuis l'instauration de la carte Chifa en 2007. Des conventions sont signées avec 285 pharmacies, 85 médecins et 5 cliniques privées (hémodialyse). En matière de réalisation, Zitouni Djamel a indiqué que 27 projets sont inscrits dont 10 opérations pour l'aménagement de 10 centres payeurs.

A.Kichni

Fiscalité

Ce que prévoit la LFC 2015

■ La loi de finances complémentaire 2015 (LFC 2015), adoptée jeudi à la majorité à l'Assemblée nationale populaire (APN), prévoit plusieurs mesures fiscales dans les secteurs commercial et immobilier notamment.

Par Ahmed O.

L'article 73 de ce texte, qui modifie et complète la LFC 2009, stipule qu'il est institué une taxe de domiciliation bancaire sur les opérations d'importation de biens ou de service. Le montant de cette taxe est fixé à 0,3% du montant de l'importation pour toute demande d'ouverture d'un dossier de domiciliation d'une opération de biens ou de marchandises sans que le montant de la taxe ne soit inférieur à 20 000 DA. Les personnes exemptées de la taxe de domiciliation bancaire au titre des importations des biens d'équipements et matières premières qui ne sont pas destinés à la revente en l'état, sont passibles, lorsque l'engagement qu'ils ont souscrit n'a pas été respecté, d'une amende égale à deux fois la valeur de ces importations. Par ailleurs, il est créé, au titre du code du timbre, le tarif de la taxe des véhicules neufs importés ou acquis localement qui est fixé entre 80 000 DA et 250 000 DA pour les véhicules de tourisme moteur-essence (en fonction du cylindrage), avec un abattement de 20 000 DA pour les véhicules équipés de GPL/C, à l'exception des véhicules dont le cylindrage

est égal ou supérieur à 2 500 cm³. Cette taxe est entre 120 000 DA et 400 000 DA pour les véhicules de tourisme diesel (en fonction du cylindrage) et entre 200 000 DA et 350 000 DA pour les véhicules de transport de personnes. Le produit de cette taxe, lors de leur première mise en circulation, est reversé à 85% au Fonds spécial pour le développement du transport et à 15% au budget de l'Etat.

Conditions d'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties

Au titre de la taxe foncière, l'article 5 prévoit que sont désormais exonérées de la taxe foncière des propriétés bâties lorsqu'elles constituent l'unique propriété et l'habitation principale de leurs propriétaires à la double condition que le montant annuel de l'imposition n'excède pas 1 400 DA et que le revenu mensuel des contribuables concernés ne dépasse pas deux fois le Salaire national minimum garanti (SNMG). Bénéficient également de cette exonération les constructions nouvelles, les reconstructions et les additions de construction, sachant que



cette exonération prend fin à partir du premier janvier de l'année qui suit celle de leur achèvement. Elle s'applique aussi au Logement public locatif appartenant au secteur public à condition que le locataire ou le propriétaire dudit logement satisfasse aux conditions fixées. Toutefois, il est souligné que cette loi ne dispense pas les propriétaires et les logements, qui y sont mentionnés, du paiement d'une taxe foncière fixe de l'ordre de 500 DA annuellement. En outre, il est précisé que les immeubles, quelle que soit leur nature, sont estimés d'après leur valeur vénale réelle, déterminée par une commission

interministérielle. Pour ce qui concerne la valeur de l'impôt sur le patrimoine, elle est fixée de 0% à 1,75% pour une valeur du patrimoine allant de 100 millions de DA à plus de 450 millions de DA. Le montant de la taxe prélevée oscille entre 1 000 et 130 000 DA par local à usage d'habitation, professionnel, artisanal ou assimilé, terrain aménagé pour camping et caravanes ou encore à usage industriel et commercial. Par cette LFC, il est institué une taxe annuelle d'habitation prélevée par Sonelgaz sur les quitances, due pour tous les locaux à usage d'habitation ou professionnel, et dont le montant

annuel est fixé entre 300 et 1 200 DA dans l'ensemble des communes et entre 600 et 2 400 DA dans les communes des wilayas d'Alger, Annaba Constantine et Oran. La LFC 2015 indique aussi que le Trésor public est autorisé à prendre en charge les intérêts pendant la période de différé et la bonification à 100% du taux d'intérêt des prêts accordés par les banques publiques, dans le cadre de la réalisation du programme de 80 000 logements en location-vente. Au plan de l'activité artisanale, les ouvrages d'or, d'argent et de platine supportent un droit de garantie fixé par hectogramme à 8 000 DA pour les ouvrages en or, à 20 000 DA pour les ouvrages en argent, liton encore dans la LFC. Par ailleurs, l'impôt sur le bénéfice des sociétés (IBS), unifié par la loi de finances initiale 2015 à un taux de 23% pour toutes les activités, a été revu pour osciller dans une fourchette allant entre 19% et 26% en fonction de la nature de l'activité. Le taux de l'IBS est, désormais, fixé, respectivement, à 19% pour les entreprises de production, à 23% pour les activités de BTPH et de tourisme, et à 26% pour les autres activités notamment celles d'importation et de revente en l'état. **A.O./APS**

Dépense publique

Le cap sera maintenu à moyen terme, affirme Benkhalfa

Le gouvernement compte passer graduellement, dans sa politique budgétaire, d'une dépense publique massive à des financements basés sur les ressources du marché même si le cap de ces dépenses «sera maintenu» à moyen terme afin d'atteindre les objectifs de croissance hors hydrocarbures, a affirmé jeudi le ministre des Finances Abderrahmane Benkhalfa. «L'ordonnance portant loi de finances complémentaire pour 2015 s'inscrit dans les orientations du Conseil des

ministres de décembre 2014 (à nous allons maintenir le cap pour les trois ou quatre années à venir», a indiqué Benkhalfa à l'APN lors de la séance consacrée au vote de cette ordonnance. «Ce cap s'articule autour de trois orientations : la valorisation des ressources, l'encouragement des entreprises créatrices de valeur ajoutée et la sauvegarde des progrès en termes de politique sociale», a-t-il précisé. Cette politique (sociale) «ne sera en aucun cas secouée de manière brusque» en dépit de la baisse

des prix de pétrole et des revenus extérieurs de l'Algérie, a-t-il promis. Le passage d'une économie basée quasi-exclusivement sur la dépense publique vers une économie financée par les ressources extrabudgétaires se fera donc «de manière progressive», selon lui. Pour ce faire, «l'Algérie a besoin d'une mobilisation soutenue des ressources internes», a-t-il ajouté, dans une déclaration à la presse, en insistant de nouveau sur le fait que le programme de mise en conformité fiscale volontaire, lancé en

août dernier pour tenter de banaliser l'argent informel «ne représente ni une amnistie fiscale ni un encouragement du blanchiment d'argent». Evoquant le projet de loi de finances pour 2016, approuvé récemment par le gouvernement, il a avancé que ce texte révisera à la baisse le prix du marché du baril de pétrole, établi à 60 dollars dans le cadre de la LFC 2015. La poursuite d'assainissement des CAS (comptes d'affectation spéciale) se poursuivra dans le cadre de ce texte qui introduira d'autre

part «un retour à la TIC (taxe intérieure sur la consommation) dans l'objectif d'encourager la production nationale», a-t-il dit sans fournir plus de détails. Le PIB de l'Algérie devra croître de 18 000 milliards (mlds) de dinars en 2015 à 25 000 mlds de DA en 2016, soit une évolution de 4,6%, a-t-il rappelé. «Mais ce n'est pas le taux de croissance qui nous intéresse, c'est plutôt la qualité de cette croissance qui nous interpelle», a-t-il dit.

Souad.L.

Disponibilité du sucre sur le marché

Le ministère du Commerce rassure

Le ministère du Commerce a rassuré jeudi les consommateurs quant à la disponibilité du sucre blanc sur le marché national et expliqué le déficit enregistré la semaine dernière dans la wilaya de Biskra par une légère perturbation d'approvisionnement. «Le sucre est disponible sur tout le territoire national en quantités suffisantes et aux prix habituels», a indiqué le directeur général de la régulation et de l'organisation des activités au ministère, Abdelaziz Ait Abderrahmane. Le responsable a expliqué, à cet effet, que le manque de ce produit dans la wilaya de Biskra était dû au fait que l'opérateur qui approvisionnait cette wilaya n'avait pas eu les quantités suffisantes en sucre, ce qui a affecté aussi

l'approvisionnement dans les wilayas de Ouargla et d'Illizi. Ait

Abderrahmane affirme que la situation a été rétablie pour la

wilaya de Biskra et Ouargla alors qu'à la wilaya d'Illizi, elle

est en voie de l'être. Actuellement, «l'approvisionnement des marchés en sucre s'effectue régulièrement par les opérateurs économiques», a-t-il encore rassuré faisant savoir que les quantités de matières premières disponibles couvraient la production pour 871 jours. «Les quantités (de sucre roux) disponibles sont estimées à 1,07 million de tonnes. Ces quantités assurent la production pour 29 mois», selon Ait Abderrahmane. Il a, donc, recommandé aux consommateurs d'éviter de faire des stocks en ce produit de base. La consommation nationale en sucre est estimée à 1,2 million de tonnes par an, selon les données du ministère.

R.G.

Prix

Les cours du brut hésitants en Asie après la décision de la Fed

LES COURS du pétrole étaient hésitants hier en Asie après la décision de la Réserve fédérale américaine de garder inchangés ses taux d'intérêt. Le cours du baril de «light sweet crude» (WTI) pour livraison en octobre perdait 13 cents à 46,77 dollars dans les échanges électroniques en Asie. Le baril de Brent, la référence européenne du brut, pour livraison en novembre, progressait de six cents à 49,14 dollars. Les cours du pétrole avaient fini en repli jeudi à New York, le marché pre-

nant des bénéfices sans pouvoir se réjouir du maintien à un niveau presque nul des taux d'intérêt de la Réserve fédérale américaine, dont l'analyse de l'économie a inquiété. En théorie, un maintien des taux bas aurait dû soutenir les cours du brut. Une hausse des taux aurait entre autres eu pour conséquence une hausse du billet vert. Or, l'or noir est libellé en dollars et serait ainsi devenu plus cher pour les acheteurs munis d'autres devises, ce qui aurait plombé encore la demande dans un

contexte marqué par l'excès d'offre. Mais les marchés se sont aussi laissés influencer par les avertissements de la Fed sur l'état de l'économie mondiale. «L'impact de la décision (de la Fed) est mitigé», a déclaré un analyste. A l'en croire, les investisseurs devraient être prudents car «ils en sont toujours à analyser la décision sur les taux et à se demander ce qu'il faut en penser». Mercredi, les cours du brut étaient remontés à la faveur d'un déclin inattendu des réserves américaines de brut. **R.E.**

Adrar/ Formation professionnelle

Plus de 6 000 places pour cette rentrée

■ Plus de 6 000 places pédagogiques ont été réservées dans la wilaya d'Adrar, pour la nouvelle rentrée de la formation professionnelle (session de septembre), a-t-on appris jeudi de la direction de la formation et de l'enseignement professionnels.

Par Lamine D./APS

Ces postes devront permettre aux jeunes désireux de s'orienter vers la vie active d'avoir une qualification professionnelle et de participer au développement local, selon la même source. Ces places pédagogiques sont offertes dans les différentes formes de formation, dont la formation résidentielle, l'apprentissage, la formation qualifiante pour les porteurs de projets, la formation en milieu rural destinée à la femme au foyer, les cours du soir et la formation des pensionnaires des établissements pénitentiaires. La formation résidentielle s'est taillée la part du lion avec 1 680 places, suivie de l'apprentissage (1 795), la formation de la femme au foyer (plus de 1 000 places), en plus de 520 offres de formation dans le milieu rural et 345 autres pour les pensionnaires des établissements pénitentiaires, selon la même source. Le secteur sera renforcé par plusieurs nouveaux centres répartis à travers les communes frontalières de

Timiaouine, Tinerkouk, Aougrou et Bouda, en plus d'un institut national spécialisé de la formation professionnelle à Timiaouine. Ces structures vont s'ajouter aux 17 établissements de formation existants actuellement. Dans le même cadre, le secteur a été renforcé par de nouvelles structures pour améliorer les conditions d'accueil des stagiaires, à savoir trois nouveaux internats dans les communes de Bouda, Sali et Bordj Badji Mokhtar.

De nouvelles spécialités seront également inscrites pour répondre aux besoins de la région, à l'instar de la filière relative à l'environnement (recyclage de déchets), la gestion des eaux et leur traitement, au côté de la filière de l'aquaculture qui a été créée en vertu d'un accord conclu avec les parties concernées, en sus de spécialités liées aux énergies renouvelables (panneaux solaires). Le secteur a bénéficié de nouveaux équipements qui ont été distribués pour la mise à niveau de certains centres, tels que l'INSFP du chef-lieu de wilaya, dans des



R.P. > D.R.

domaines tels que le contrôle de qualité et l'industrie alimentaire. Des équipements de confection de pâtisserie ont été destinés au centre de formation de la commune de Timi, d'autres de cuisine collective ont été retenus pour le centre de la commune de Cherouine, tandis que des équipements destinés à l'activité bâtiment sont allés au centre de la commune de Tinerkouk, a-t-on indiqué. La direction de la formation et de l'enseignement professionnels œuvre à accueillir le plus grand nombre de stagiaires dans les spécialités répondant aux spécificités de développement de la wilaya, notamment en

ce qui concerne les secteurs de l'agriculture, du tourisme et de l'industrie, à travers l'orientation des jeunes vers ces filières, lors de rencontres de sensibilisation et d'information initiées dans les différents centres de formation avant la nouvelle rentrée. Le secteur dispose de l'encadrement nécessaire pour toutes les spécialités, avec 500 enseignants, dont plus de 270 enseignants de la formation professionnelle et 120 enseignants spécialisés, tandis que 50 nouveaux postes ont été réservés après élaboration de la liste des spécialités ciblées, a-t-on indiqué. L. D./APS

Oran
Projet d'un groupe d'accompagnement des exportateurs de produits de mer

UN PROJET de création d'un groupe pour accompagner les exportateurs de produits de mer et aquacoles des wilayas de l'ouest du pays est en cours d'élaboration à Oran, a-t-on appris jeudi du directeur de wilaya de la pêche, Mohamed Bengrina. Ce groupe constituera un espace pour regrouper les exportateurs des produits de la pêche et de l'aquaculture, les orienter et les accompagner, a-t-il souligné en marge d'une rencontre à l'Institut technologique de pêche et d'aquaculture (ITPA), consacrée à ce sujet. Il a indiqué que cette opération pilote s'inscrit dans le cadre du soutien à l'exportation hors hydrocarbures, mettant en exergue la croissance que connaît le secteur de la pêche et de l'aquaculture ces dernières années et qui a un impact positif sur le développement local et le renforcement des rentrées en devises. Lors de cette rencontre, qui a vu la présence du représentant de l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (Onudi), Mohamed Amokrane Nouad, de cadres du ministère de tutelle, des propositions ont été débattues dont celles ayant trait à la forme de ce groupe et à son mode de gestion. Il a été convenu, entre autres, que ce groupe soit une instance non gouvernementale. Ce groupe aura pour rôle de réguler l'exportation de poissons, suivre son évolution et collecter les données dans la perspective de la développer. La généralisation de cette expérience pilote en cas de succès a été également évoquée. Par ailleurs, une délégation d'experts d'aquaculture de la Corée du Sud est arrivée mercredi à Oran pour rechercher les voies et moyens de coopération avec des opérateurs d'Oran, dans le cadre d'une visite de deux jours. La délégation sud-coréenne composée d'experts en aquaculture et autres en management dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture a visité le projet d'une ferme de conchiculture à Kristel à l'Est d'Oran d'une capacité de production de plus de 20 tonnes de moules/an à travers deux sections de production sur un total de 55 prévues d'être achevées en 2016. Elle s'est rendue également à la ferme d'élevage de daurade et de loup de mer, située à Cap Falcon (Ain Turk), qui s'apprête à entrer en production.

R.R.

Constantine

Nouvelles zones industrielles

Le foncier industriel de la wilaya de Constantine va être renforcé par trois nouvelles zones industrielles totalisant une surface dépassant le millier d'hectares, a-t-on appris, jeudi, auprès de la direction de l'industrie et des mines.

Les travaux de réalisation de ces espaces dédiés à l'investissement, implantés dans les communes de Didouche-Mourad, d'Ain Abid et d'Ain Smara, ont «déjà été lancés», a-t-on souligné de même source, rappelant que ce programme a été accordé à la wilaya de Constantine dans le cadre d'un plan national portant sur la réalisation de 42 zones industrielles.

Soulignant «l'impact attendu de ces zones», la même source a considéré que la promotion de l'investissement productif sera désormais la «cheville ouvrière» de la relance économique en Algérie. Les nouvelles zones

industrielles seront principalement consacrées aux industries agroalimentaires et pharmaceutiques, ont encore indiqué les services de la direction de l'industrie, signalant qu'en ce qui concerne l'extension des zones existantes, un projet de «rajout» d'environ 400 hectares à la zone industrielle de Tarf (commune de Ben Badis) a été retenu et sera réalisé après la finalisation des procédures d'usage. Avec la réception de ces projets, Constantine aura à son actif, en matière de maillage du foncier industriel, près de 2 500 hectares, a-t-on également indiqué, rappelant que la wilaya dispose actuellement de quatre zones industrielles et de 11 zones d'activité en exploitation, totalisant près de 2 000 lots. Par ailleurs, une vaste opération de recensement des lots de terrain destinés à l'investissement, octroyés et non encore exploités, vient d'être lancée sur instruction

des autorités locales, selon la direction de l'Industrie et des mines. Une démarche qui s'inscrit dans le cadre des mesures prises localement au lendemain de la réunion gouvernement-walis, visant la promotion de l'investissement, a-t-on souligné de même source, précisant qu'un comité de suivi de cette opération, composé de responsables de la wilaya de Constantine, a été installé pour veiller à son bon déroulement. Les lots de terrain octroyés pour des projets d'investissement mais demeurant inexploités sans «justification valable», seront immédiatement «récupérés», a-t-on encore fait savoir, signalant que l'attribution des lots de terrain sera désormais «contrôlée en permanence». Durant le seul exercice 2014, sur 500 lots octroyés, près de 200 demeurent inexploités dans des zones industrielles.

Farid K.

Chlef

La station de dessalement de Ténès couvrira à terme 95% des besoins

L'alimentation en eau potable dans la wilaya de Chlef devrait connaître une amélioration sensible avec l'achèvement des transferts liés à la station de dessalement d'eau de mer de Ténès d'ici à la fin 2015, permettant de desservir 95% des communes et localités de cette wilaya, a annoncé jeudi le ministre des Ressources en eau et de l'Environnement, Abdelouahab Nouri. Opérationnelle depuis juin der-

nier, la station de dessalement d'eau de mer de Ténès (50 km au nord du chef-lieu de wilaya), fournit actuellement un volume journalier de 50 000 (m³) destiné à assurer l'alimentation en eau potable (AEP) pour 17 des 35 communes de la wilaya de Chlef, avant d'atteindre ses capacités nominales estimées à 200 000 m³/jour avec la réception avant fin décembre 2015 des transferts liés à cette installation hydrique, a indiqué M.Nouri à des journa-

listes en marge d'une visite d'inspection. De même, l'utilisation d'eau de mer dessalée pour couvrir les besoins de la population chélifienne en matière d'AEP permettra de réorienter les eaux mobilisées à partir des autres ressources conventionnelles (barrages, retenues collinaires et forages) pour répondre aux besoins agricoles. Cette réorientation permettra à cet effet d'augmenter les périmètres irrigués de la région de 56 000 hectares

supplémentaires, a précisé à l'APS un cadre au ministère. La station de dessalement d'eau de mer de Ténès a été réalisée pour un investissement de 500 millions de dollars. «Il s'agit d'un investissement colossal qui va permettre à la wilaya de Chlef de sécuriser à long terme la satisfaction des besoins de la population en matière d'eau potable et d'irrigation», a souligné le ministre.

A.M./agences



Dialogue interlibyen

L'ONU appelle les parties libyennes à revenir au plus vite à la table des négociations

■ Le représentant spécial et chef de mission d'appui de l'ONU en Libye (Unsmil), Bernardino Leon, a appelé toutes les parties libyennes à revenir «au plus vite» à la table des négociations pour un règlement politique du conflit en Libye.

L'appel de M. Leon intervient au lendemain du rejet par le Parlement libyen, basé à Tobrouk, et reconnu par la communauté internationale, des amendements réclamés par l'instance rivale, Congrès général national (CGN) installé à Tripoli, sur le projet d'accord relatif à la formation d'un gouvernement d'unité nationale et au «respect du jugement de la Cour suprême ayant invalidé l'existence même du Parlement de Tobrouk». «Le Parlement reste attaché au document paraphé le 12 juillet par sa délégation et toutes les parties à l'exception du Congrès général national (CGN, Parlement rival)», a affirmé le parlement basé à Tobrouk, dans un communiqué. «Le Parlement rejette tous les amendements et toutes les modifications apportés au texte de l'accord signé le 12 juillet», poursuit le Parlement légal, après une séance à Tobrouk. Il a souligné, en outre, avoir rappelé ses derniers représentants qui participaient aux négociations. «Il faudra encore beaucoup de travail, mais nous pensons que nous pouvons arriver à un accord (politique)», avait assuré Bernardino Leon. «... Nous avons trouvé ce que nous considérons être un consensus sur les principaux éléments d'un accord politique pour mettre fin au conflit en

Libye», disait-il dimanche dernier après avoir remis, aux rivaux libyens, un projet d'accord politique. M. Leon souhaite voir l'adhésion de toutes les parties libyennes au document proposé aux débats malgré les divergences. Par ailleurs, l'Algérie demeure convaincue et agit pour que seule une solution politique interlibyenne et inclusive pourra déboucher sur un règlement de la crise dans ce pays, et ce «loin de toute intervention étrangère, en vue d'un agenda unique, celui de la stabilité, de l'unité et de l'intégrité territoriale, de sa souveraineté et



de la cohésion de son peuple», disait le ministre algérien des Affaires étrangères de l'Union africaine et de la Ligue des Etats arabes, Abdelkader Messahel. Alger avait abrité des rounds de dialogue et de négociations ayant regroupé les partis politiques et personnalités

influentes sur la scène politique libyenne, ce qui avait permis la signature d'une plate-forme d'entente sur les voies et moyens de régler politiquement le conflit en Libye. Les participants aux pourparlers d'Alger avaient exprimé avec insistance «leur pleine adhésion au dia-

logue et leur détermination à en faire un succès dans les plus brefs délais dans le but de parvenir à un accord sur la formation d'un gouvernement consensuel alliant toutes les compétences et à la mise en place de mesures sécuritaires qui garantiraient un cessez-le-feu durable et un retrait des groupes armés de toutes les villes libyennes». La Libye est, depuis l'assassinat en 2011 de Mouammar Kadhafi, livrée aux milices et compte deux Parlements et deux gouvernements qui se disputent le pouvoir, l'un basé à Tripoli et l'autre à Tobrouk (est), ce dernier étant le seul reconnu par la communauté internationale. S.K.

Convergence de vues sur le dossier entre l'Algérie et l'UE

L'ALGERIE et l'Union européenne (UE) ont les mêmes visions concernant la situation en Libye dont le peuple est appelé à retrouver la stabilité, a déclaré jeudi la Haute représentante de l'UE pour les Affaires étrangères et la politique de sécurité et vice-présidente de la Commission européenne, Federica Mogherini, qui effectue une visite de deux jours en Algérie. «Nous partageons la même vision concernant la question libyenne. Il est important, aussi bien pour l'UE que pour l'Algérie de soutenir le peuple libyen dans le recouvrement de sa stabilité, son aspiration à un gouvernement d'union nationale et la reconstruction de la Libye», a soutenu M^{me} Mogherini, lors d'une conférence de presse animée conjointement avec le ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, Ramtane Lamamra. Pour ce qui est des flux migratoires vers l'Europe, M^{me} Mogherini a déclaré que l'«UE est en train de développer des partenariats avec des pays concernés pour gérer la crise des réfugiés». «Nous

ne pouvons pas trouver une solution à la crise migratoire du jour au lendemain mais nous allons les accueillir (les réfugiés)», a-t-elle souligné. Pour la responsable européenne, cela «relève des principes fondamentaux auxquels tient l'UE dont le respect des droits de l'homme». «L'Europe ne peut tout de même pas faillir à ses principes d'autant plus que le continent (européen) avait vécu dans le passé des conflits et des guerres cruels. Donc, il connaît bien ce qu'est le fait d'être un réfugié», a-t-elle estimé. Une autre action que l'UE est appelée à faire est de «développer une approche commune pour gérer les crises qui existent autour de nous, notamment en Afrique, et booster le développement économique et sociale», a ajouté M^{me} Mogherini. «C'est dans ce cadre que se tiendra un sommet en novembre prochain à Malte pour voir avec nos partenaires d'Afrique et ceux du Moyen-Orient comment booster le développement durable», a-t-elle annoncé. S.K.

Tunisie

110 membres des forces de l'ordre révoqués pour lien présumé avec le terrorisme

Cent dix membres des forces de l'ordre tunisiennes ont été limogés en raison de forts soupçons sur leur proximité avec des groupes extrémistes, dans le cadre de la lutte antiterroriste, a indiqué un responsable du ministère de l'Intérieur, Walid Louguini, cité par des médias. Ces agents appartiennent à «différents corps : police, Garde nationale (gendarmérie, ndr), armée, douane», a dit M. Louguini, chargé de communication au sein du ministère.

«Leur limogeage est lié, après enquêtes, à des soupçons très sérieux d'appartenance à des organisations terroristes ou à leur sympathie pour de tels mouvements», a-t-il ajouté. Il a précisé que ces enquêtes avaient surtout été diligentées «depuis le début de l'année». Un haut responsable du ministère, Taoufik

Bouaou, a évoqué un chiffre identique lundi sur la radio privée Radio Med, ajoutant que «cinq ou six» agents de l'ordre avaient été arrêtés sur ordre de la justice pour «liens directs» avec la contrebande ou le «terrorisme».

Parmi eux, certains vont être jugés, d'autres font toujours l'objet d'une enquête, a-t-il signalé. «Lorsque nous sommes entrés au ministère de l'Intérieur après la période de transition (...), nous avons découvert (...) que certaines nominations n'avaient pas été soumises aux critères sécuritaires, à savoir qu'il y a une enquête de sécurité qui se fait au niveau du poste de police du quartier et qui n'a pas été faite», a expliqué M. Bouaou, en évoquant aussi des formations qui n'ont pas été dispensées «sur les bonnes bases».

La Tunisie fait face depuis sa révolution de 2011 à une progression de groupes armés, responsable de la mort de deux opposants et de plusieurs dizaines de soldats et de policiers. Cinquante-neuf touristes étrangers ont également été tués dans deux attentats en mars et en juin, revendiqués par le groupe extrémiste Etat islamique (EI).

Paris et Tunis s'engagent à resserrer leur coopération judiciaire

Les ministres français et tunisien de la Justice ont exprimé, jeudi à Tunis, la volonté de resserrer leur coopération dans le cadre de la lutte antiterroriste, évoquant notamment l'échange de programmes visant à contrer

la propagande des organisations terroristes. «Notre coopération juridique et judiciaire est de grande qualité mais nous avons le souci de l'améliorer encore, c'est le sens de ma visite», a déclaré à la presse la ministre française Christiane Taubira, à la sortie d'un entretien avec son homologue tunisien Mohamed Salah Ben Aissa.

«Nous allons mettre en place un groupe de travail (magistrats, greffiers et fonctionnaires) pour un suivi efficace des dossiers et pour permettre de relever les défis dont notamment la lutte contre le terrorisme qui n'a pas de frontières», a-t-elle déclaré. Vendredi matin, elle rencontrera le président Béji Caïd Essebsi avant de participer à une conférence sur le thème «Lutte contre le terrorisme et Etat de droit». R.M.

Sahara occidental Le Polisario dénonce la tenue d'une conférence sur la pêche dans les eaux territoriales

LE REPRÉSENTANT du Front Polisario aux Iles Canaries, Hamdi Mansour, a dénoncé la tenue d'une conférence à Las Palmas (Iles Canaries), sur la pêche dans les eaux territoriales du Sahara occidental occupé, avec la participation de 24 pays et du Conseil consultatif de l'Union européenne (UE), rappelant que «l'accord de pêche UE-Maroc est un accord illégal», a rapporté l'agence de presse sahraouie (SPS). Le Parlement européen avait décidé de confirmer l'accord de pêche UE-Maroc ouvrant la pêche dans les eaux territoriales du Sahara occidental, un territoire dont une grande partie est occupée par le Maroc depuis 1975. «A quelque 100 km de Las Palmas, il a un peuple qui lutte pour l'autodétermination, et exposé quotidiennement aux violations flagrantes des droits humains et de l'exploitation illégale de ses ressources naturelles de la part du Maroc», a dénoncé Hamdi Mansour. «L'accord de pêche UE-Maroc est un accord illégal parce qu'il inclut les eaux territoriales du Sahara occidental et contribue à bloquer toute solution politique à ce conflit de longue date», a-t-il ajouté. Le Sahara occidental est inscrit depuis 1963 sur la liste des territoires non autonomes, et donc éligible à l'application de la résolution 1514 de l'Assemblée générale de l'ONU portant déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et peuples colonisés. F.H./SPS

Proche-Orient

Jérusalem en état d'alerte pour la prière du hier

■ Quelques milliers de Palestiniens seulement ont participé à la prière du hier sur l'esplanade des Mosquées à Jérusalem sous la surveillance massive des policiers israéliens qui ont tenu les jeunes hommes à l'extérieur de crainte de nouvelles violences.

Par Ali O.

La Vieille ville de Jérusalem que surplombe l'esplanade des Mosquées avait de nouveau des airs de camp retranché, avec des centaines de policiers en armes postés aux portes sous les murailles, et même plus bas dans les rues qui y mènent, a constaté une journaliste de l'AFP. Interdits d'entrer dans la Vieille ville dont les ruelles conduisent à l'esplanade, des centaines d'hommes de moins de 40 ans ont déroulé leur tapis devant les barrières en métal au pied des policiers casqués à la porte des Lions et aux autres portes.

«Ce que vous voyez là, ce ne sont pas des gens se rendant à la prière, c'est une ligne de front», disait Mazen Shawish, 52 ans, sur le chemin de l'esplanade, «il faut passer 20 points de contrôle pour arriver à la mosquée».

L'esplanade des Mosquées, troisième lieu saint de l'islam et site le plus sacré pour les juifs, est une fois de plus l'épicentre des tensions auxquelles Jérusalem est en proie depuis des mois et qui ont été ravivées ces derniers jours. L'esplanade a connu de dimanche à mardi trois jours de heurts entre Palestiniens et policiers israéliens, qui font à nouveau redouter un embrasement déjà connu par le passé. La police israélienne a renforcé ses effectifs. Elle a aussi impo-

sé une mesure habituelle dans de telles circonstances en interdisant aux hommes de moins de 40 ans l'accès à l'esplanade.

Seuls quelques milliers de fidèles (10 000 selon la police israélienne, 8 000 selon la fondation qui administre l'esplanade au lieu des 25 ou 35 000 un hier ordinaire), femmes de tous âges et hommes plus vieux, ont entendu sur l'esplanade l'imam prêcher que le lieu était «une ligne rouge pour les musulmans du monde entier» et que les musulmans devaient «tout faire face à l'occupation tyrannique».

La Cisjordanie occupée s'annonçait elle aussi sous tension. Le mouvement islamiste palestinien Hamas a appelé à un «jour de colère» en faveur de l'esplanade. Un Palestinien de 26 ans, Ahmed Khatatbé, a été gravement blessé dans la nuit par des tirs de l'armée israélienne près de Naplouse (Cisjordanie), ont indiqué des sources médicales palestiniennes. Il avait lancé, ainsi qu'un autre homme arrêté depuis, un engin incendiaire sur un véhicule circulant sur une route menant à l'importante colonie juive d'Itamar, a dit l'armée israélienne.

L'esplanade des Mosquées est située à Jérusalem-Est, partie palestinienne de Jérusalem occupée en 1967 par Israël et annexée, donc au cœur du conflit-palestinien. Avec le dôme du Rocher et la mosquée Al-Aqsa qui s'y trouvent, elle est un



symbole intangible, sublimé par la religion, pour des Palestiniens frustrés d'État depuis des décennies. Poudrière menaçant toujours d'exploser, l'esplanade va au devant

d'une nouvelle période sensible, avec la collision, mercredi, de l'Aïd el-Adha (fête du Sacrifice), moment fort du calendrier musulman, et du jour du Grand Pardon (Yom

Kippour, la fête juive la plus solennelle). Ces célébrations voient les juifs prendre plus nombreux le chemin du site. Les règles qui gouvernent le lieu (le «statu quo») n'autorisent les juifs qu'à la visiter, pas à y prier.

Mais ces visites, les incidents auxquels elles donnent lieu, ainsi qu'un discours minoritaire mais de plus en plus audible de la part de juifs réclamant non seulement le droit de prier sur l'esplanade, mais aussi la souveraineté sur les lieux, exaspèrent les Palestiniens.

Le Premier ministre israélien Benjamin Netanyahu assure constamment être engagé au respect du «statu quo». Il accuse les dirigeants palestiniens d'attiser les flammes. Devant les affrontements récents et les violences permanentes depuis des mois à Jérusalem, Netanyahu a «déclaré la guerre aux lanceurs de pierres et d'engins incendiaires». Il a promis de durcir la répression contre ces agissements. Le porte-parole du ministère de la Justice Moshé Cohen a confirmé à l'AFP que le recours à des snipers contre les lanceurs de pierres à Jérusalem était à l'examen. Israël utilise déjà ces tireurs en Cisjordanie occupée mais leur engagement n'est pour l'instant pas permis à Jérusalem. A. O.



Points chauds

Positions

Par Fouzia Mahmoudi

Il semblerait que l'une des premières vraies batailles idéologiques entre Alain Juppé et Nicolas Sarkozy ait commencé ces derniers jours à la faveur de la crise des migrants, qui déstabilise actuellement l'ensemble de l'Union européenne. Après Nathalie Kosciusko-Morizet, Alain Juppé a répondu publiquement jeudi aux questions posées par Nicolas Sarkozy aux adhérents du parti Les Républicains sur l'immigration et marqué son désaccord avec plusieurs des propositions de l'ancien chef de l'État. Sur l'idée d'un «Schengen II», promesse de longue date par l'ancien chef de l'État, Juppé reconnaît que le système actuel «ne fonctionne pas correctement» et rappelle qu'il «préconise depuis longtemps un renforcement très significatif des moyens budgétaires et humains consacrés» au contrôle. Et ajoute-t-il : «Quel serait le contenu d'un Schengen II ? Cela mérite d'être précisé, d'autant que 28 pays sont concernés et que la France ne peut décider seule». Autre sujet sur lequel l'ancien ministre des Affaires étrangères de Nicolas Sarkozy se démarque et montre son scepticisme, celui des centres de rétention à l'extérieur de l'Europe. «(...) L'Europe ou la France ne peuvent naturellement pas créer de leur propre initiative des centres de rétention dans des pays souverains comme la Turquie, et encore moins dans des États faillis comme la Libye». «A court terme, il me semble à la fois plus réaliste et plus utile de privilégier le développement de centres (les hotspots) au sein de l'Union européenne, dans lesquels seront distingués réfugiés politiques et migrants économiques», a-t-il dit, et ce, avec participation de «tous les États membres». Il est favorable au rétablissement des contrôles temporaires aux frontières pour les non-Européens «dans certaines situations exceptionnelles», et telles que déjà prévues par le traité. À la question d'une «harmonisation des prestations sociales versées aux étrangers», Juppé estime que «ce n'est pas cela qui attire aujourd'hui le flux des nouveaux arrivants». «Pour les réfugiés demandeurs d'asile, c'est d'abord le souhait de survivre et d'émigrer dans un pays à l'abri de conflits meurtriers. Pour les migrants économiques, c'est le développement économique de l'Allemagne qui les attire et la perspective de trouver un emploi», poursuit-il. Des positions qui se démarquent ainsi significativement de celles adoptées par l'ancien président et qui délimitent clairement les différences idéologiques et politiques entre les deux hommes. Les militants ont ainsi à leur disposition de nouveaux éléments sur lesquels seront basés leurs votes à la primaire de la droite et du centre de novembre 2016 pour désigner celui qui sera le plus à même de remporter la prochaine présidentielle. Et si Sarkozy rapproche de plus en plus son discours de celui de Marine Le Pen, Juppé, lui, semble au contraire soucieux de rester mesuré et de continuer à représenter ce que l'on appelle la droite humaniste, en opposition à la droite dure qui cherche surtout à séduire les électeurs les plus frileux du Front National. F. M.

Migrants

Les frontières se ferment en Europe balkanique et centrale

L'Europe balkanique et centrale fermait ses frontières hier pour empêcher les passages de migrants et réfugiés qui ont fait bondir de 85% le nombre de demandeurs d'asile dans l'UE au deuxième trimestre 2015.

Après le verrouillage mardi de sa frontière avec la Serbie, la Hongrie a commencé hier la pose de barbelés le long de sa frontière avec la Croatie et envisage de faire la même chose en Roumanie pour stopper le flux des réfugiés qui fuient les guerres en Syrie et Irak, et convergent vers l'Europe du Nord, en train, en bus, ou à pied.

La Croatie voisine a fermé dans la nuit sept de ses huit passages frontaliers avec la Serbie, et la Slovaquie a suspendu au moins pour la journée ses liaisons ferroviaires. Mais sans tarir le flux. Depuis mercredi matin, Zagreb a compté 13 000 migrants entrés en Croatie par la Serbie. Le pays, qui se dit «saturé», a annoncé hier la fermeture «jusqu'à nouvel ordre» des postes-frontières de Tovarnik, Ilok, Ilok 2, Principovac, Principovac 2, Batina et Erdut. A Tovarnik, en Croatie, des milliers de personnes arrivées à pied ou en bus ont campé dans les champs, dans l'attente du départ d'un train.

«La situation est assez dramatique. Les gens sont en colère. Si un train ne part pas, ils vont commencer à se battre» a déclaré à l'AFP le directeur des urgences de Human Rights Watch, Peter Bouckaert.

«C'est un chaos complet. Il y a des milliers de gens dans l'attente (...) C'est une minuscule petite ville avec une seule rue qui est complètement débordée», a-t-il ajouté, disant craindre que certains

n'aboutissent sur des terrains minés depuis la guerre des Balkans. Les pays ont la tentation de se renvoyer les flots de réfugiés.

Face à une Croatie débordée qui a annoncé l'acheminement vers la Hongrie des migrants se trouvant sur son territoire, Budapest a lancé immédiatement la pose des premiers barbelés à sa frontière avec la Croatie.

Elle sera installée sur 41 kilomètres de terre ferme, a indiqué le Premier ministre Viktor Orban, le reste des 330 km de la frontière entre les deux pays étant délimitée par la rivière Drave, difficile à traverser.

La petite Slovaquie, membre de l'Union européenne et de l'espace Schengen, qui ne compte que deux millions d'habitants, se préparait aussi à recevoir le flux des migrants détournés par les barrières tout juste érigées chez ses voisins. Selon le Premier ministre Miro Cerar, seuls les migrants obéissant aux règles européennes seront autorisés à entrer.

Un premier groupe de 150 migrants arrivés en train dans la nuit depuis Zagreb a été intercepté dans la ville-frontière slovène de Dobova.

Après avoir essayé en vain de les renvoyer en Croatie, les autorités slovènes les ont transportés dans un centre d'accueil, «dans l'attente d'un accord sur une procédure de retour en Croatie».

La fermeture des frontières dans cette partie de l'Europe maintient la pression sur l'UE, dont les dirigeants se retrouvent mercredi à Bruxelles, pour tenter de surmonter leurs divisions face à cette crise, au lendemain d'une rencontre des ministres de l'Intérieur. Les États

membres de l'UE ont reçu 213 000 demandes d'asile d'avril à juin 2015, soit une hausse de 85% par rapport au nombre de requêtes déposées au second trimestre 2014, selon des chiffres publiés hier par l'Agence officielle de statistiques Eurostat. Les deux principales nationalités demandeurs sont les Syriens et les Afghans.

Au total, depuis janvier, près de 399 000 demandes d'asile ont été soumises dans l'UE.

Hier, le ministre allemand des Affaires étrangères Frank-Walter Steinmeier a brandi la menace d'un «vote à la majorité» pour imposer aux pays de l'Union récalcitrants, comme la Hongrie, une répartition des réfugiés.

Berlin et Paris, ainsi que le Premier ministre suédois ont tous deux critiqué l'attitude de Budapest qui se barricade derrière des barbelés.

«Repousser de facto des réfugiés aux frontières ne constitue pas du point de vue du gouvernement allemand une contribution à une solution durable du problème actuel des réfugiés», a déclaré le porte-parole de la chancelière Angela Merkel, Stefan Seibert.

Le Premier ministre français Manuel Valls a appelé la Hongrie à traiter «avec humanité les migrants à ses frontières, jugeant qu'on ne peut «accepter» ni «les propos, ni les attitudes» du gouvernement hongrois «ni les barbelés».

En réponse à la promesse du pape d'accueillir deux familles de réfugiés au Vatican, une première famille syrienne de Damas a été installée il y a quelques jours dans le petit État, a annoncé l'aumônerie pontificale.



Festival international de musique symphonique

Les instruments à cordes subjuguent le public

Les mélomanes de musique classique ont été gâtés lors de la septième édition du festival international de la musique symphonique. Jeudi soir, ce sont les orchestres symphoniques d'Autriche, de Suède et de République tchèque qui ont créé la joie au Théâtre national Mahieddine-Bachtarzi. Cette soirée était une occasion pour émerveiller le public avec les mélodies et les sonorités des instruments à cordes.

Par Abia Selles

Les orchestres symphoniques d'Autriche, de Suède et de République tchèque ont successivement ravi jeudi soir le public du Théâtre national Mahieddine-Bachtarzi (TNA) à travers trois concerts dédiés exclusivement aux instruments à cordes et des interprétations marquées par la rigueur académique. Dans le cadre du septième Festival international de musique symphonique, ouvert le 12 septembre à Alger, les trois formations européennes ont présenté un florilège d'œuvres célèbres, écrites par de grands noms de la musique universelle.

Le «Concilium Musicum Wien», orchestre à cordes représentant l'Autriche et ses sept

musiciens ont exécuté sept pièces, permettant aux mélomanes présents de redécouvrir le génie créatif de Joseph Haydn, Wolfgang Amadeus Mozart, J.P. Angerer (un nom étroitement lié à l'histoire de la création de l'orchestre) et Franz Lehar.

Christoph Angerer au violon alto, la cantatrice Heidi Manser, soprane à la voix suave, et le baryton Georg Lehner, au timbre vocal présent, soutenus par la pureté de l'orchestration, ont brillé de virtuosité et de maîtrise de l'instrument, ainsi que par de belles ouvertures du champ vocal dans des interprétations aux tessitures étendues.

Vivace essai de la Symphonie No 82 «l'Ours» de J. Haydn, quatre pièces de W.A. Mozart dont la célèbre «Don Giovanni»,



Ph. 7/DR

«Larghetto du concert pour piano et orchestre à cordes» de Paul Angerer, «La veuve joyeuse» et Duo Hanna et Danilo «Lippen Schweigen» de F. Lehar, sont les pièces présentées par le «Concilium Musicum Wien».

Le «Quatuor Dahlkvist» de musique de chambre, venu de Suède, est entré en scène dans une atmosphère solennelle, mettant à l'honneur les instruments à cordes et la mélancolie de leurs sonorités dans des interprétations marquées par la dextérité et la rigueur dans l'interprétation.

Cajler Bartosz Tomasz, Dahlkvist Kersti Lisen, Dahlkvist Jan Andreas et Dahlkvist Anna Agnes ont exécuté une seule

œuvre d'A. Sallinen et cinq autres de V. Aulin, alliant la difficulté technique à la beauté mélodique et aux variations harmoniques.

En troisième partie de soirée l'«Orchestre de chambre du Théâtre national de Prague» et ses douze musiciens soutenant la cantatrice Eliska Prazakova, une soprane à la voix cristalline et les solistes Kristina Nouzovska au violon alto et Petr Nouzovski au violoncelle, ont proposé au public nombreux une randonnée onirique, à travers les œuvres de J.A. Reichnauer, G.F. Handel, G.P. Telemann, A. Dvorak et A. Zach. Respectivement, les pièces «Concert en Ré mineur pour violoncelle, cordes et basse

continuo», «Ombra mai fu pour soprano et cordes», «Concert en Sol majeur pour alto, cordes et basse continuo», «Air petite lune dans le ciel profond pour soprano et cordes» et «Symphonie en Do dur pour cordes» ont fait le programme judicieusement choisi par l'ensemble tchèque.

Dans une atmosphère recueillie, l'assistance a pu apprécier, près de deux heures durant, les programmes des trois formations, se laissant emporter par les envolées phrastiques des instruments à cordes et les chants limpides des vocalistes.

Le public du septième Festival culturel international de musique symphonique s'apprête à vivre vendredi au TNA, l'avant-dernier soir de cet événement avec les prestations attendues du Japon, des Pays-Bas (présent en Algérie pour la première fois) et de la Tunisie, invitée d'honneur de cette édition.

A.S.

One woman show à Sétif

Nesrine Belhadj présente «Tayoucha el kiassa»

La comédienne Nesrine Belhadj a réussi mercredi soir, si l'on en juge par l'applaudimètre, son come-back sur les planches de la Maison de la culture de Sétif avec son one woman show «Tayoucha el kiassa», interprété dans le cadre du 3^e festival du monologue, El Fouara show.

Le spectacle qu'elle a elle-même écrit et mis en scène, raconte les mésaventures de Tayoucha, une SDF devenue «kiassa» (masseuse) dans un bain maure durant les heures dévolues aux femmes. Le bain maure

(hammam) qui constitue comme chacun sait le lieu de prédilection de tous les commérages, offre l'occasion à l'artiste de faire étalage, par l'entremise de «Tayoucha», de son humour et d'une verve très appréciée du public.

Eclats de rire et tonnerres d'applaudissements ont ponctué chacune des réparties de Nesrine Belhadj dont le talent n'a d'égal que le bagout qu'elle a sciemment transformé en une sorte d'«incontinence verbale» qui a mis à rude épreuve les zygomatiques des spec-

tateurs, tout aussi séduits par les mimiques de l'artiste, sa gestuelle, sa dégaine et la façon de porter des costumes qu'elle change à la vitesse «grand V» au gré des péripéties de son monologue.

Nesrine Belhadj, diplômée de l'Institut supérieur des métiers des arts, du spectacle et de l'audiovisuel, avait connu un succès retentissant avec son premier spectacle intitulé «Fatma», écrit par le regretté M'hamed Benguettaf et mis en scène par Sakina Mekkiou (Sonia).

M.K.

Constantine

La bibliothèque du musée Cirta entièrement rénovée

La bibliothèque du musée public national d'archéologie Cirta de Constantine vient d'être entièrement rénovée et ses rayonnages mieux agencés, a-t-on constaté mercredi.

De nombreux livres parmi les 20 000 conservés dans cette bibliothèque qui compte, selon sa directrice, Keltoum Daho-Kitouni, des œuvres d'art anciennes et des ouvrages

rare en matière d'histoire et d'archéologie, ont été restaurés, notamment par la reprise des reliures abîmées.

Les ouvrages sont désormais informatisés, indexés et classés selon le système normalisé de gestion de bibliothèques (SYNGEB), un logiciel développé par le Centre de recherche sur l'information scientifique (CERIST), a ajouté

M^{me} Daho-Kitouni. Cette responsable a également indiqué que les ouvrages catalogués sont des «documents de référence authentiques» pour les chercheurs, les universitaires, les étudiants et le public féru d'archéologie. L'archéologie, l'histoire et les beaux-arts constituent les domaines principaux de ces livres dont certains remontent à la fin du 17^e siècle,

a encore ajouté la directrice du musée Cirta, citant, à titre d'exemple, les bulletins et les revues de la société d'archéologie de Constantine dont le premier numéro a été édité en 1853, bien avant l'inauguration en 1931 de cette structure connue durant l'occupation française sous le nom de musée Gustave-Mercier.

F.H.

Prévu pour le 21 septembre à Alger

Françoise Atlan en concert

La Soprano française, Françoise Atlan, sera en représentation pour la première fois à Alger et ce, le 21 septembre 2015. Invitée de l'Institut français d'Algérie, la soliste, qui s'est produite sur les plus grandes scènes internationales (Carnegie Hall de New York, Les Suds d'Arles, Festival d'Art

Lyrique d'Aix...), viendra à la découverte du public algérois et algérien pour la première fois de sa carrière.

La salle El Mougar accueillera la chanteuse lyrique le 21 septembre à partir de 19:30. Françoise Atlan y partagera pour l'occasion un répertoire fortement inspiré de l'héritage

méditerranéen et de la musique arabo-andalouse, dont elle est passionnée.

Pour assister à l'événement, le public peut réserver des places à l'adresse suivante : concertfrancoiseatlan2015.alger@if-algerie.com. Une réponse vous sera envoyée dans la semaine.

L.B.

RENDEZ-VOUS CULTURELS

Maison de la culture de Tizi Ouzou

Du 24 au 29 septembre
Festival national du film amazigh

Théâtre national algérien
Jusqu'au 19 septembre :
7e édition du Festival culturel international de musique symphonique.

Palais de la culture
Mouhamed Laïd Al Khalifa
de Constantine
Jusqu'au 10 octobre :
«Les arts visuels», exposition collective des artistes de l'Est
Jusqu'au 12 novembre
Exposition collective intitulée
«Al aswat al naouba»

Palais de la culture Malek-Haddad, Constantine
Jusqu'au 10 octobre :
Exposition «Douleur» (peinture et sculpture) des artistes Moulay Taleb Abdellah et Benazouz Noureddine.
Jusqu'au 10 octobre :
Exposition sur «Le chant spirituel constantinois».

Parking de l'hypermarché Uno, Ain Defla
Jusqu'au 30 septembre :
Cirque Amar El Floreilgio.

Coup-franc direct



La politique des émigrés !

Par Mahfoud M.

Encore une fois, le président de la FAF, Mohamed Raouraoua, semble décidé à continuer dans sa logique de faire appel aux émigrés et joueurs évoluant à l'étranger même s'ils n'ont pas vraiment un niveau exceptionnel. C'est le cas de ce joueur de Monaco, Bahlouli, d'un niveau tout juste moyen et qui devrait figurer sur les tablettes du coach national, Christian Gourcuff, qui a déjà pris attache avec lui. Quand changerons-nous de cap et nous nous intéresserons plus au joueur local qui n'attend qu'un signe pour montrer qu'il peut, lui aussi, défendre les couleurs nationales ? Certes, les joueurs de l'extérieur sont tout aussi des Algériens et méritent d'avoir leurs chances, mais l'excellence devrait être le seul critère pour lui faire appel et on devrait aussi se retourner vers le produit du championnat national qui ne devrait pas être évacué de la main sous prétexte qu'en Algérie la formation fait défaut. La FAF doit participer au développement du football national et donc faire confiance aux joueurs du cru. Est-il normal que des joueurs qui font toutes les catégories jeunes en sélection sont automatiquement écartés en faveur des émigrés en seniors ? Il est clair qu'il y a un dysfonctionnement quelque part et qu'il faudra trouver où cela ne marche pas pour tenter d'arranger les choses et non les écartier tout simplement.

M. M.

Réunion de concertation Ould Ali continue ses discussions avec les Fédérations

Le ministre de la Jeunesse et des Sports, Hadi Ould-Ali a tenu une réunion de concertation avec des responsables des Fédérations algériennes de gymnastique et d'escrime, a indiqué jeudi un communiqué du département ministériel. « Cette action entre dans le cadre du cycle de réunions de concertation avec les Fédérations sportives déjà entamées avec les Fédérations de football (FAF) et de handball (FAHB) » souligne la même source.

Lors de cette réunion, le ministre a tenu à féliciter les deux fédérations pour les résultats obtenus lors des 11^e Jeux africains-2015 de Brazzaville qui se déroulent jusqu'au 20 septembre.

« Ces résultats sont le fruit d'un travail collégial entre les pouvoirs publics et les instances fédérales, et également de la stabilité régnant au sein du mouvement sportif national » a estimé Ould Ali. Le

ministre a également affirmé « que le respect de la carte sportive nationale qui détermine les pôles de développement de toutes les disciplines à travers le territoire national, constitue un véritable outil de suivi et d'analyse scientifique permettant la rationalisation des dépenses et de l'utilisation des ressources humaines ».

Par ailleurs, Ould Ali a tenu à annoncer « la mise sur pied d'une cellule au niveau du ministère, chargée de dresser un bilan des aspects organisationnels et législatifs du sport, en étroite collaboration avec les représentants du mouvement sportif national ».

« Le ministre s'est félicité de l'action menée par certaines fédérations dans le cadre de recherche de nouvelles sources de financement à travers le sponsoring et l'organisation des compétitions internationales de qualité en Algérie », ajoute le communiqué du MJS.

Jeux africains 2015/Athlétisme Lahoulou et Cherabi en or, Makhloufi se contente de l'argent

Les athlètes algériens Abdelmalik Lahoulou (400m) et Hichem Khalil Cherabi (perche) se sont illustrés en se parant d'or, alors que Taoufik Makhloufi s'est contenté de la médaille d'argent au stade l'Unité à Kintélé dans la banlieue de Brazzaville qui abrite les 11^e Jeux africains (4-9 septembre 2015). La finale du 400m haies a été remportée avec brio par le jeune Abdelmalik Lahoulou qui souhaite que cette victoire sera un tournant important dans sa carrière professionnelle. « C'est une sensation extraordinaire car je viens de remporter la médaille d'or et améliorer mon propre record d'Algérie. Le Championnat du monde en Chine m'a beaucoup aidé pour atteindre cette forme. J'espère que ce succès m'ouvrira les portes d'une grande carrière », a déclaré Lahoulou (21 ans), saluant au passage les efforts de son entraîneur, Sid Ali Sabour. Lahoulou a gagné la course en 48.67 améliorant pour la seconde fois son record d'Algérie : 48.99 aux mondiaux universitaires en Corée du Sud, puis 48.87 en demi-finale des derniers championnats du monde en Chine. L'argent est revenu à un autre algérien, Miloud Rahmani en 49.27, suivi du Tunisien Mohamed Sghaier (49.87). La deuxième médaille d'or pour l'athlétisme algérien a été l'œuvre du perchiste Hichem Khalil Cherabi qui a sauté 5.25m, laissant l'argent au Ghanéen Jordan Yamoah (5.20m) et la médaille de bronze au Tunisien Mohamed Romdhana (5.10m).

Déception pour Taoufik Makhloufi

Les yeux se sont ensuite braqués sur la finale du 800m messieurs avec le très attendu duel entre le champion olympique algérien du 1500m Taoufik Makhloufi et le Botswanaïse, Nijel Amos. Amos a remporté la course en 1:50.45, suivi de Makhloufi (1:50.72) et le Kenyan Job Kenyor (1:50.79). Des chronos très modestes par rapport au calibre des concurrents. L'Algérien a fait, de l'avis des observateurs, une mauvaise course sur le plan tactique en restant longtemps derrière malgré que la course était trop lente. L'enfant de Souk Ahras rejette complètement cette analyse. « Je n'ai pas commis d'erreur de positionnement. Nijel Amos qui est un spécialiste du 800m possède la meilleure performance mondiale de tous les temps sur la distance. Il était tout simplement plus fort ce soir », a admis Makhloufi en toute sportivité. « Je suis satisfait de cette médaille d'argent et je vais continuer ma préparation en prévision de mon principal objectif qui est les JO de 2016 à Rio », a-t-il ajouté. Chez les dames, l'Algérienne Romaisa Tahani Belabiod a pris la médaille de bronze du saut en longueur à la faveur d'un bond à 6.30m réalisé 1^{er} essai. L'or a été glané par Amadi Chinazom du Nigeria (6.31), alors que la médaille d'argent est revenue à la Camerounaise, Joelle Mbumi.

Ligue 1 Mobilis (5^e journée) Mission délicate pour les Harrachis

La 5^e journée du championnat de Ligue 1 Mobilis de football offrira aux puristes des affiches à la pelle, avec notamment le déplacement du leader l'USM Harrach chez le nouveau promu, le DRB Tadjanenet, alors que son dauphin, l'USM Alger sera en appel à Constantine.

Par Mahfoud M.

Avec trois victoires et un match nul, l'USMH se déplacera à Tadjanenet pour confirmer sa bonne santé en ce début de saison, même si les locaux ont affiché de bonnes dispositions en récoltant 9 points en quatre matches. Le DRB Tadjanenet qui semble avoir réussi son apprentissage parmi l'élite, devra rester vigilant face à des Harrachis en pleine confiance, eux qui ont enchaîné trois succès de rang. L'USM Alger, qui reste sur une victoire mardi face au MC Oran (3-2), effectuera un déplacement périlleux à Constantine pour donner la réplique au CSC, dans un match qui s'annonce a priori équilibré.

Les joueurs d'Hubert Velud auront certes l'avantage du terrain et du public, mais l'USMA aura bien des atouts à faire valoir dans l'optique de revenir avec un résultat probant.

Le CR Belouizdad, tenu en échec par la JS Kabylie (1-1), rendra visite au MC Oran, où les locaux ne jurent que par la victoire pour quitter la zone de relégation.

Le Chabab, vaincu jusque-là, aura à cœur de frapper un bon coup du côté d'Oran, pour rester en contact avec le podium. Le tenant du titre, l'ES Sétif, qui peine à amorcer



L'USMH risque de laisser des plumes

son départ cette saison, sera opposé au MO Béjaïa, son dauphin l'année dernière, dans une rencontre qui devrait tenir toutes ses promesses. Les Sétifiens, auteurs d'un match nul mardi sur le terrain du RC Relizane (1-1), auront un match couperet face aux «Crabes», capables de revenir avec un bon résultat des Hauts-Plateaux.

La JS Kabylie accueillera le RC Relizane, dans un match qui devrait revenir aux Kabyles, entraînés désormais par le Français Dominique Bijotat. Le dernier match au programme de cette journée opposera le NA

Hussein Dey à la JS Saoura. Le Nasria, battu à trois reprises aura à cœur de renouer avec la victoire, sous la houlette de son nouvel entraîneur Youcef Bouzidi.

M. M.

PROGRAMME

Samedi 19 septembre 2015

MCO-CRB (17h)
CSC-USMA (17h)
NAHD-JSS (18h)
JSK-RCR (18h)
ESS-MOB (18h)
DRBT-USMH (16 h30)

En match avancé

Merzoughi crucifie l'ASMO

Le Mouloudia d'Alger l'a remporté, jeudi soir, sur le score de (2/0) lors du match d'ouverture de la 5^e journée de la Ligue 1, sortant, ainsi, quelque peu, la tête de l'eau après une période difficile. Un doublé de Merzoughi, transfuge du RC Relizane, a suffi au Doyen pour prendre les trois points du succès et qui auront leur pesant d'or en fin de saison. Les gars de Bab El Oued n'ont quand même rien montré



durant ce match, sachant que la formation asémiste a présenté de belles facettes de jeu mais elle n'a pas eu la réussite escomptée.

A noter que le MCA a sauvé la tête du coach portugais, Jorge qui était sur une corde raide et qui pouvait être limogé en cas de défaite.

R. S.

USM Alger

Miloud Hamdi s'impose en entraîneur en chef

L'USM Alger poursuit son ascension aussi bien en Ligue des Champions d'Afrique, où elle est qualifiée au dernier carré, qu'en championnat de Ligue 1 algérienne où elle a réussi mardi la passe de trois en l'emportant face au MC Oran (3-2) en match retard, au grand bonheur de Miloud Hamdi, devenu entraîneur providentiel des Rouge et Noir.

Engagé en juin dernier pour assister le futur entraîneur de l'USMA qui allait remplacer l'Allemand Otto Pfister limogé de son poste trois journées avant la fin du précédent exercice, Hamdi est en train de se frayer un chemin vers la gloire.

Sous la houlette de ce technicien de 44 ans, les Rouge et Noir ont, en effet, disputé 10 rencontres officielles, toutes compétitions confon-



dues, depuis l'intersaison. Le bilan de Hamdi est plus que favorable avec 8 victoires contre 2 défaites.

Mieux, les gars de «Soustara» ont terminé à la 1^{re} place la phase des poules de la Ligue des champions

d'Afrique (les deux groupes confondus) avec 15 points. Leur ligne d'attaque a brillé également avec 9 réalisations, soit la co-meilleure de cette étape précédant les demi-finales.

En championnat, et après un départ raté en s'inclinant sur le terrain du NA Hussein Dey, les Usmistes se sont vite rachatés en enchaînant avec trois victoires de suite (deux à domicile contre l'ES Sétif et le MC Oran et une en déplacement face à la JS Kabylie), ce qui leur a valu de s'installer à la deuxième place au classement avec un point de retard sur le leader l'USM El Harrach.

Un bilan qui conforte son coach franco-algérien, inconnu au bataillon jusque-là, et par lequel il s'impose comme N.1 à la barre technique de la formation algéroise.

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Point d'ordre Le clan du peuple

Par Nazim Rochd

À considérer le succès que connaît la théorie des clans et l'indicible confort intellectuel qu'elle offre, il serait utile et nécessaire de rajouter un clan à ceux qui, nous dit-on, sont en train de se disputer l'Algérie. D'autant que celui-là on peut l'identifier, l'observer, évaluer son poids et déterminer ses tendances ou son comportement. Il s'agit du clan du peuple, qui est superbement ignoré par les «analyses» qui nous expliquent que presque tout ce qui se passe, dans le pays, est affaire de «lutte de clans», y compris quand le peuple se révolte. Des clans, lesquels, s'ils existent vraiment en dehors des montages théoriques des «analystes» et de la tête des «initiés», sont pratiquement inintelligibles, du point de vue de l'objectivité dont doit jouir tout élément d'étude. Le clan du peuple, lui, en plus de l'avantage d'être une réalité vérifiable, oblige à recourir à des concepts directement opérationnels, en lieu et place des supputations, des suppositions, de la rumeur et des hypothèses vaporeuses. Plus que cela, il nous ramène sur terre et nous fait toucher du doigt et comprendre l'essence et le sens des événements. D'ailleurs, ce n'est pas par hasard que le pouvoir s'adresse à lui, en priorité, alors que ce qui fait office d'opposition s'adresse exclusivement au pouvoir. Deux démarches contradictoires qui découlent des façons différentes d'appréhender le travail politique, du fait du degré de responsabilité que l'on a sur les destinées du pays. En clair, le pouvoir sait que, en dernière

instance, c'est au peuple qu'il a à faire, en tant que vis-à-vis fondamental et source de légitimité et le peuple le lui rend bien, qui ne se complique pas la vie quand il lui faut se faire entendre. Et il n'est pas exigé de passer par un décryptage de son langage, car le clan du peuple ne sait exprimer que ce qui est concret et immédiatement palpable. Quand on dit peuple, on désigne bien sûr la multitude qui subit les mauvais traitements économiques, environnementaux et sociaux, en les distinguant d'un autre clan celui des nantis. Un clan qu'on allait oublier de prendre en considération, alors qu'il est bien visible et aussi évident, en tant qu'objet, que le clan du peuple. Ainsi, en cheminant sur cette piste on constate que l'on défriche mieux la société et les mécanismes qui l'animent, loin de la stérile approche par «les clans au pouvoir». Une approche qui perdure depuis la naissance de l'Etat algérien et qui n'a jamais offert le moindre éclair d'intelligence, au moins sur les raisons des différentes recompositions des cercles dirigeants, du «socialisme» de Ahmed Ben Bella, au capitalisme des «réformes» interminables, en passant par toutes les nuances qui ont caractérisé chaque mode de gouvernance. Le clan du peuple, pendant ce temps, s'est lui aussi adapté, sans faillir à lui-même, à l'exception d'un bref moment, lorsqu'il a cru à la «démocratie» et qu'il pouvait être représenté. Très vite, d'ailleurs, il a trouvé les leviers qu'il fallait pour se faire entendre. Même si, pour partie, il participe au jeu électoral.

N. R.

Saisie de plusieurs équipements dans le Sud et à l'Ouest du pays

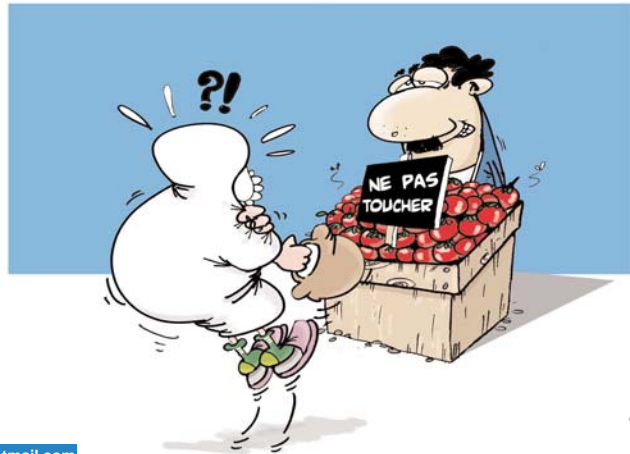
Arrestation de quatre contrebandiers

QUATRE contrebandiers ont été appréhendés, des équipements informatiques et électroménagers ainsi que du carburant et des véhicules ont été saisis dans le Sud et à l'Ouest du pays, indique vendredi un communiqué du ministère de la Défense nationale. «Dans le cadre de la sécurisation des frontières et de la lutte contre la criminalité organisée, un détachement relevant du secteur opérationnel de Ouargla/4^e RM (Région militaire) a appréhendé, le 17 septembre 2015, quatre contrebandiers et saisi une camionnette, quatre groupes

électrogènes, des équipements informatiques, des produits électroménagers, 1 450 litres de carburant et d'autres objets», selon la même source. «D'autre part et au niveau de la 2^e RM, des éléments de la Gendarmerie nationale relevant des secteurs opérationnels de Tlemcen et Ain Témouchent ont saisi 31 kilogrammes de kif traité, 1 350 litres de carburant, 10 000 paquets de cigarettes ainsi que deux véhicules touristiques utilisés dans la contrebande», ajoute le communiqué du MDN.

F.T.

LE CITOYEN FACE À LA FLAMBÉE DES PRIX



Djalou@hotmail.com

Délocalisation de la Faculté des sciences exactes de Béjaïa

Les étudiants s'impliquent dans le mouvement de refus

■ Le bras de fer qui oppose l'administration rectorale aux enseignants de la Faculté des sciences exactes, depuis près de deux semaines autour de la délocalisation de cette dernière vers le nouveau campus d'Amizour, fraîchement inauguré, s'accroît avec le refus manifesté par les étudiants.

Par Hocine Cherfa

Ces derniers refusent à leur tour de rejoindre la nouvelle faculté d'Amizour. Ils ont exprimé leur solidarité avec les enseignants et annoncent même la tenue d'un rassemblement devant le rectorat ce dimanche à 10h. Une action qui sera observée sous la houlette du comité provisoire de la Faculté des sciences exactes. Cette situation pourrait engager l'université de Béjaïa dans une crise avant même le début de la nouvelle année. D'ailleurs, elle a déjà causé un grand retard dans la tenue des examens de rattrapage qui devaient débuter le 03 et être clôturés à la fin du mois courant. Des examens boycottés par les enseignants qui considèrent la décision de transfert de leur faculté à Amizour d'*unilatérale et méprisante*. Le conflit s'est exacerbé ces derniers jours avec la réaction du rectorat qui a décidé de sanctionner le doyen de la faculté et deux chefs de départements accusés d'avoir soutenu les enseignants dans leur mouvement de refus lié à la délocalisation de la faculté en question qui se trouve actuellement au campus Targa Ouzemour, vers la ville d'Amizour (20km environ du chef-lieu de Béjaïa). Il y a lieu de rappeler que les enseignants et étudiants en sciences exactes ainsi que le staff administratif observent depuis quelques jours des rassemblements de protestation devant le

siège du rectorat pour dénoncer la décision de l'administration et exprimer leur soutien aux responsables pédagogiques suspendus. Un soutien exprimé également via les réseaux sociaux ces derniers jours. Un nouveau doyen et des chefs de départements etc. ont été installés à la tête de cette faculté. Cependant, cela n'a rien changé quant à la position des enseignants et étudiants qui se disent déterminés à faire plier l'administration de l'université quant à ses décisions. Pour rappel, la délocalisation de la Faculté de sciences exactes vers la ville d'Amizour a été prise par le conseil de direction de l'université lors d'une réunion tenue le 27 juillet dernier et validée par le Conseil scientifique deux jours plus tard. Cette décision selon l'administration rectorale devrait permettre à la faculté des sciences exactes qui regroupe les filières mathématiques, physique, chimie et recherches opérationnelles (RO) «de meilleures perspectives de développement». Pour les enseignants, le campus d'Amizour était destiné au départ pour la faculté de droit et que «cette mesure signe la mise à mort de la faculté des sciences exactes». Les enseignants évoquent aussi les volets pédagogique, scientifique et économique. Ils estiment que «les facultés de sciences exactes et de technologie sont complémentaires et doivent rester l'une près de l'autre, à l'image de l'USTHB, USTO, ou encore l'Académie des

sciences technologiques d'Alger. Leur séparation est anti-pédagogique». Certains évoquent les lacunes: manque de labos, manque d'unité de calculs intensifs, pas de plateau technique, etc... Pour sa part, le recteur de l'université qui avait invité les fondateurs au dialogue récemment estime que «la décision de délocalisation de la faculté des sciences exactes du campus de Targa Ouzemour vers celui d'Amizour est irrévocable». «Le campus Targa Ouzemour a accueilli 16 000 étudiants l'année 2104/2015 pour 13 000 places pédagogiques, il en accueillera 20 000», indique-t-il. Pour lui, «le choix de délocalisation de la faculté des sciences exactes vise à enrayer la surcharge à Targa Ouzemour et le campus d'Amizour est idéal pour accueillir cette dernière avec ces 4 100 places pédagogiques dont 250 doctorants. Il dispose de 750 places de bibliothèque et 500 autres de laboratoire». Il dira sur radio Soummam récemment que «les lacunes seront comblées et le déménagement se fera progressivement. Ce sera seulement l'essentiel de cette faculté qui devra partir: certains départements resteront sur place dans un premier temps». Pour le responsable de l'université, «le campus d'Amizour compte dix laboratoires en phase d'achèvement et 30% des étudiants de la faculté des sciences exactes n'ont besoin que de l'outil informatique qui est déjà disponible». H. C.

Projets d'habitat à Souk Ahras

Eviction de deux bureaux d'études et d'une entreprise

Deux bureaux d'études et une entreprise de bâtiment, à l'origine de retards importants dans la conduite de chantiers d'habitat dans la daïra de Bir Bouhouche (Souk Ahras), viennent d'être évincés par le wali, a-t-on appris vendredi, auprès de la wilaya. Mécontent du retard consommé ainsi que de la mauvaise qualité des travaux, le chef de l'exécutif local, Abdelghani

Filali, en visite d'inspection dans cette daïra, jeudi, a demandé, selon cette source, aux responsables et aux élus communaux de veiller à ce que les bureaux d'études et les entreprises «respectent aussi bien leurs contrats que la population qui attend la livraison des projets». A chacune des étapes de sa tournée dans les trois communes de la daïra de Bir Bouhouche, où il a inspec-

té une dizaine de chantiers, M. Filali a dit être «ouvert à toutes les propositions utiles et raisonnables destinées à améliorer le cadre de vie des citoyens et leurs conditions d'existence». Cependant, a-t-il martelé à plusieurs reprises, «il n'est pas tolérable que les moyens mis par l'Etat à la disposition des collectivités locales ne soient pas rentabilisés».

Yanis G.